



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/82
27 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Onzième session
Genève, 19-23 février 2007
Point 9 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 19 au 23 février 2007

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa onzième session.....	3
II. Déclarations liminaires.....	5
III. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives	13
IV. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international	19
V. Les TIC et le commerce électronique au service du développement.....	22
VI. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.....	26
VII. Questions diverses: Renforcement des compétences dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC	29
VIII. Décision de la Commission.....	32
IX. Questions d'organisation.....	33
Annexe	
Participation.....	35

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA ONZIÈME SESSION

Améliorer la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives

1. Compte tenu de l'importance des PME pour le développement économique, la croissance, l'emploi, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités productives, la CNUCED devrait poursuivre, à l'intention des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et des pays en transition, ses travaux d'analyse et ses activités d'assistance technique consacrés au développement des entreprises englobant les chaînes de valeur mondiales et régionales, à l'investissement extérieur, à l'amélioration de l'offre, à la recherche-développement et aux relations interentreprises. Elle devrait aider les pays à définir des politiques et des mesures de facilitation permettant de renforcer la compétitivité des PME, y compris en diffusant les meilleures pratiques et en examinant les opportunités et les difficultés que présente l'intégration régionale pour l'internationalisation des PME.

2. La CNUCED devrait aussi continuer d'étendre son assistance technique dans le cadre des programmes de relations interentreprises et du programme EMPRETEC, y compris dans le cadre du lancement du Forum africain EMPRETEC, et devrait continuer de rechercher les ressources extrabudgétaires nécessaires à de telles activités.

Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

3. Compte tenu du rôle essentiel que joue la facilitation du commerce et des transports dans le renforcement des chaînes d'approvisionnement, la CNUCED devrait, tout en analysant la situation en ce qui concerne la facilitation du commerce et des transports internationaux et ses conséquences pour les pays en développement, l'accent étant mis sur la situation spéciale des pays en développement sans littoral et de transit, prêter une attention particulière à l'identification et à l'analyse des liens entre l'accès aux services de transport et la fourniture de ces services, un environnement propice et les perspectives de développement, dans un contexte de mondialisation du commerce et des réseaux de production.

4. La CNUCED devrait renforcer sa coopération avec les États membres pour concevoir et appliquer des politiques nationales et internationales destinées à promouvoir la facilitation du commerce et des transports, notamment les couloirs de transport et de transit, en coordonnant son action avec celles des autres organisations compétentes. Elle devrait continuer de fournir une assistance aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, et aux pays en transition pour soutenir leur participation aux négociations sur la facilitation du commerce et des transports, en particulier dans le contexte du Cycle de Doha pour le développement.

Les TIC et le commerce électronique au service du développement

5. Afin de tirer le meilleur parti possible des gains découlant de l'économie de l'information, il importe d'évaluer l'impact économique des TIC, de mettre au point des stratégies nationales et internationales des TIC (au moyen, par exemple, de plans-cadres relatifs aux TIC) et d'adopter un cadre juridique approprié pour le commerce électronique. En tenant compte des travaux des autres organisations compétentes, la CNUCED devrait aider, par ses travaux de recherche et d'analyse orientés sur les politiques ainsi que par ses activités de coopération technique, les pays en développement, en particulier les PMA, et les pays en transition à définir des approches, des stratégies et des politiques en matière de TIC.

6. Sachant que, dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a reconnu que le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information à l'échelle du système devait être largement axé sur le développement, la CNUCED devrait continuer de s'acquitter de son rôle dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que dans la suite à donner au Sommet en sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, comme énoncé dans les textes issus du Sommet et les résolutions pertinentes du Conseil économique et social.

Questions diverses

7. Compte tenu de l'importance du renforcement des savoirs et des compétences à l'appui de l'élaboration des politiques dans les pays en développement et les pays en transition, la CNUCED devrait continuer ses travaux sur le renforcement des capacités locales en matière de formation, de recherche et d'élaboration des politiques en ce qui concerne le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la technologie, le financement et les questions de développement, en recourant aux programmes de formation de l'Institut virtuel, au programme TrainForTrade et aux activités entreprises en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action, et notamment en faisant un usage novateur des TIC et de l'enseignement à distance, ainsi qu'en tirant parti des réseaux et des partenariats avec d'autres institutions, organisations internationales et partenaires bilatéraux de développement pour la formation et la recherche. Elle devrait aussi encourager la création de liens entre les chercheurs et les décideurs ainsi que l'échange d'expériences et de meilleures pratiques en matière de création de capacités durables dans le domaine du commerce et du développement.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

8. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que la onzième session de la Commission devrait aboutir à des «résultats axés sur le développement, y compris des options de politique générale», dont pourraient être saisis les États membres, conformément aux recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours. En outre, la Commission devrait examiner les activités qui pourraient être réalisées par le secrétariat en préparation de la douzième session de la Conférence.

9. En présentant les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission, le représentant du secrétariat a dit que les chaînes mondiales de valeur jouaient un rôle essentiel dans le renforcement des capacités productives des pays en développement et de la compétitivité de leurs petites et moyennes entreprises (PME). Un secteur des PME compétitif, viable avait besoin de politiques gouvernementales efficaces et d'une coopération entre tous les acteurs, pour que s'instaure un environnement propice, attrayant pour les investissements étrangers directs. Ceux-ci pouvaient contribuer à la diffusion de la technologie et du savoir-faire, et accroître le taux d'innovation parmi les entreprises locales. Les PME pouvaient également développer des relations commerciales et des relations d'investissement par le biais de réseaux régionaux de production, et c'était pourquoi le programme EMPRETEC de la CNUCED s'attachait à développer le potentiel entrepreneurial de nombreux pays en développement, en renforçant la coopération régionale et la coopération Sud-Sud. En outre, la CNUCED pouvait activement contribuer à l'initiative d'aide au commerce par l'appui qu'elle apportait au renforcement de la compétitivité des PME.

10. La facilitation des transports et du commerce avait également un impact direct sur la compétitivité des pays en développement. Dans le contexte des négociations de Doha, les pays en développement avaient besoin des compétences techniques de la CNUCED pour évaluer leur capacité d'appliquer les règles obligatoires en matière de facilitation du commerce. La CNUCED aidait les pays à participer effectivement et efficacement au processus de négociation à l'OMC, et le système SYDONIA pouvait faciliter l'application et le respect des mesures proposées de modernisation douanière, mais davantage de ressources seraient nécessaires pour répondre à la demande croissante. Il avait par ailleurs été demandé à la CNUCED d'apporter son appui à l'examen à mi-parcours en 2008 du Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral et de transit. Elle devait aussi s'intéresser aux nouvelles thématiques concernant le commerce et les transports internationaux – réforme portuaire, réglementation concernant la sécurité des transports et ses coûts, services de logistique de fret dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), incidences environnementales des transports internationaux, rôle des TIC dans la facilitation du commerce.

11. Le secrétariat notait que les TIC étaient devenues extrêmement importantes pour les stratégies et les politiques de développement, à la fois en tant que secteur productif et en tant qu'outil appliqué à d'autres activités économiques et sociales. Les TIC pouvaient accroître la productivité et la compétitivité des entreprises, y compris en facilitant l'innovation, et les politiques des TIC et les politiques d'innovation étaient de plus en plus imbriquées. Le secrétariat proposait que la Commission examine le rôle des TIC dans la promotion de la croissance à travers le prisme de l'innovation. Un environnement favorable à une innovation

s'appuyant sur les TIC englobait des infrastructures de recherche adéquates, une main-d'œuvre qualifiée, des politiques réglementaires et fiscales appropriées et des mesures d'appui financières et non financières.

12. Le secrétariat se félicitait de l'inscription de la question du renforcement des capacités à l'ordre du jour de la Commission et espérait que celle-ci encouragerait la poursuite de l'analyse du renforcement des connaissances et des compétences pour le commerce, l'élaboration de programmes de formation et d'enseignement, et l'étude des moyens de renforcer les liens entre chercheurs et décideurs. Étoffer ces capacités individuelles et institutionnelles pour le commerce et l'investissement, ainsi que pour la recherche et l'élaboration des politiques, accroîtrait la compétitivité des entreprises des pays en développement.

13. Le représentant du **Honduras**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les débats internationaux devaient s'intéresser au développement de l'entrepreneuriat et d'un secteur compétitif des PME dans les pays en développement. L'initiative d'aide au commerce devait notamment viser à renforcer les capacités productives en englobant l'investissement et le transfert de technologie pour le développement des entreprises. Le programme EMPRETEC, qui avait aidé les pays en développement à élargir leur réservoir d'entrepreneurs et de PME, devrait être étendu à davantage de pays en développement et de pays en transition. Concernant l'internationalisation des entreprises, le Groupe des 77 et la Chine notaient que les investissements directs à l'étranger des pays en développement pouvaient aider à renforcer la coopération Sud-Sud. La CNUCED était bien placée pour poursuivre ses travaux d'analyse sur l'internationalisation des entreprises dans le contexte du renforcement des capacités productives des pays en développement.

14. Concernant les services de transports internationaux et la facilitation du commerce, la communauté internationale devait aider les pays en développement à définir leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation des transports et du commerce. Des organismes nationaux de facilitation du commerce étaient essentiels pour cette définition des priorités, en particulier pour la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce et des transports et l'évaluation des propositions correspondantes dans le cadre des négociations commerciales. Le soutien de la CNUCED était nécessaire pour analyser, notamment, les flux et la structure du commerce des pays, diverses considérations géographiques, l'accès aux réseaux de transport et les modes communs de transport des marchandises dans le commerce international. La CNUCED pouvait s'associer à d'autres organisations internationales compétentes pour de telles analyses, comme elle le faisait par exemple dans le cadre du Partenariat mondial sur la facilitation, et soutenir la création d'organisations de facilitation du commerce.

15. La CNUCED devait poursuivre ses travaux sur les TIC et le commerce électronique au service du développement, en préservant un équilibre productif entre recherche et analyse, formation de consensus et assistance technique. L'utilisation par les PME des TIC était particulièrement importante, en raison du rôle économique des PME et du fait que ces entreprises étaient à la traîne, par rapport aux grandes entreprises, pour l'exploitation d'applications de commerce électronique. Le Groupe des 77 et la Chine proposaient que la Commission envisage de demander l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices facultatives que les pays en développement pourraient utiliser pour définir et réaliser un examen de leurs politiques en matière de TIC. Dans ce contexte, des indicateurs des TIC étaient des éléments fondamentaux du développement d'une économie de l'information. Enfin, le progrès incessant des TIC était

nécessairement lié aux pratiques et aux politiques en matière d'innovation, lesquelles pourraient à leur tour faire partie des mécanismes d'examen de la politique des TIC dans les pays en développement.

16. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitaient des programmes de renforcement des capacités TrainForTrade et de l'Institut virtuel de la CNUCED, qui avaient promu des programmes de formation, d'enseignement et de recherche à long terme, avec un enracinement local, et intensifiaient la coopération Sud-Sud. Ils invitaient la CNUCED à poursuivre ses travaux d'analyse sur le renforcement des capacités et l'exploitation d'une recherche fondée sur la réalité et l'expérience pour l'élaboration des politiques. Toutefois, un financement suffisant était nécessaire pour que ces programmes puissent se poursuivre et réaliser leur plein potentiel à long terme. Étant donné le consensus croissant en faveur d'une intégration de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités dans l'initiative d'aide au commerce, ces activités devraient bénéficier d'un soutien financier renouvelé dans le cadre de cette initiative, une fois celle-ci mise en place.

17. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que la promotion de la croissance des PME et le renforcement des capacités entrepreneuriales étaient des éléments positifs de la politique de développement dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Le Groupe africain se félicitait de l'extension du programme EMPRETEC à trois nouveaux pays africains et invitait le secrétariat à poursuivre dans cette voie. Les débats sur les chaînes mondiales de valeur et les relations interentreprises étaient très utiles aux pays africains, où le secteur privé devait être la cible privilégiée du renforcement des capacités productives. Dans ce contexte, la CNUCED devait intensifier sa coopération avec l'Union africaine et avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui avaient mis en place un mécanisme visant à créer un environnement favorable à l'activité commerciale en promouvant la bonne gouvernance et les réformes stratégiques et institutionnelles. Avec la participation de la CNUCED, l'initiative d'aide au commerce devait aider les pays africains à renforcer la capacité du secteur privé d'être compétitif sur les marchés mondiaux.

18. Le Groupe africain invitait la CNUCED à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement sans littoral et de transit à préparer l'examen à mi-parcours en 2008 du Programme d'action d'Almaty, y compris les deux réunions préparatoires de haut niveau sur le développement des infrastructures et la facilitation du commerce et des transports prévues en 2007, qui seraient consacrées à la recherche de solutions concrètes pour améliorer les opérations de transport en transit.

19. Le Groupe africain se félicitait de l'analyse entreprise par la CNUCED des questions de politique technologique du point de vue des pays africains et encourageait le secrétariat à continuer de fournir des services et des compétences spécialisés dans le domaine des politiques et des stratégies relatives aux TIC pour aider les pays en développement à créer un environnement favorable au commerce électronique. Il appréciait les programmes à long terme répondant aux besoins locaux engagés par la CNUCED pour renforcer les connaissances et les compétences du secteur privé, des milieux universitaires et des décideurs en Afrique. Il faisait sienne la recommandation du Groupe consultatif sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines à l'effet que les activités réalisées par les trois programmes de formation et de renforcement des capacités de la CNUCED (à savoir

TrainForTrade, l'Institut virtuel pour le commerce et le développement et les cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux) en Afrique soient élargies, et il demandait aux donateurs d'accroître leur appui aux projets de la CNUCED visant à répondre aux besoins spécifiques des pays africains en matière de mise en valeur des ressources humaines.

20. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a loué les centres EMPRETEC et a invité la CNUCED à élargir le programme à davantage de pays, notamment des pays asiatiques, en collaborant avec des partenaires internationaux de développement. L'Asie avait également besoin de davantage de travaux d'analyse et de services consultatifs concernant l'internationalisation des entreprises, étant donné la hausse des investissements Sud-Sud et Sud-Nord dans la région. L'échange d'expériences et une meilleure coordination entre toutes les parties intéressées aideraient à accroître la capacité des PME des pays en développement de s'insérer dans les chaînes mondiales de valeur.

21. Des mesures de facilitation du commerce et des transports efficaces étaient essentielles pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie. La CNUCED pouvait contribuer à l'application en Asie des nouvelles mesures de sécurité concernant les transports internationaux. Elle devait poursuivre ses activités d'assistance technique dans la région, y compris les projets de facilitation du commerce en Afghanistan, au Pakistan et en Asie du Sud-Est, la mise en œuvre du SYDONIA et son appui aux négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC.

22. Le Groupe asiatique demandait instamment à la CNUCED de promouvoir les travaux relatifs à une évaluation périodique des politiques des TIC au service du développement, y compris en aidant les pays à établir des données comparables sur l'économie numérique. Il se félicitait également de l'analyse par la CNUCED des technologies de l'information favorables aux pauvres et comptait sur la poursuite de travaux analogues. Enfin, le Groupe asiatique recommandait que l'on mobilise des ressources financières pour soutenir les succès à long terme des activités de qualité que menait la CNUCED en matière de renforcement des capacités avec l'Institut virtuel, les cours sur les grands problèmes économiques et internationaux et le programme TrainForTrade.

23. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné l'importance d'accroître la valeur des activités économiques grâce à l'innovation technologique, à la diversification sectorielle et au développement de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe latino-américain et caraïbe félicitait la CNUCED du succès de son programme EMPRETEC, notamment de son programme pilote au Brésil, et encourageait le secrétariat à l'étendre afin de contribuer au développement de liens productifs et de groupements d'entreprises dans des secteurs très porteurs. Il mettait aussi en avant la nécessité de ménager une marge d'action afin que les gouvernements des pays en développement puissent concrètement aider leurs PME; par exemple, l'adoption de mesures dans le domaine du microcrédit serait nécessaire pour renforcer les liens entre les envois de fonds des travailleurs migrants et les investissements dans les PME.

24. Le Groupe latino-américain et caraïbe accueillait avec satisfaction les travaux de recherche de la CNUCED sur les politiques relatives aux TIC à l'appui du développement de la société de l'information. Les décideurs devaient atteindre deux objectifs essentiels: premièrement, veiller à ce que la hausse du taux d'informatisation stimule la croissance économique et se traduise par

des gains de productivité; deuxièmement, réduire les inégalités concernant non seulement l'accès aux TIC et leur utilisation, mais aussi les avantages que les différents groupes sociaux pourraient tirer de ces technologies. Le Groupe latino-américain et caraïbe invitait donc le secrétariat à poursuivre ses efforts dans le domaine de l'examen des politiques nationales relatives aux TIC et à analyser l'impact des politiques et programmes relatifs à ces technologies sur la réduction de la pauvreté, notamment en matière de parité entre les sexes.

25. S'agissant du développement des capacités, les représentants avaient été informés que le prochain cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux se tiendrait au Pérou. Enfin, le Groupe latino-américain et caraïbe félicitait la CNUCED des efforts accomplis pour soutenir le développement du réseau de l'Institut virtuel, qui renforçait les liens entre le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires.

26. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom **des pays les moins avancés (PMA)**, a noté que la mondialisation exigeait que les entreprises adaptent leurs moyens et leurs produits à l'environnement économique international. Les PME des pays en développement avaient besoin d'aide pour intégrer les chaînes mondiales de valeur qui leur offraient de nouvelles possibilités de croître, de renforcer leur compétitivité et d'améliorer leurs capacités technologiques. Le renforcement des capacités institutionnelles et structurelles favoriserait l'investissement, et le transfert de technologie renforcerait les capacités productives et humaines, mais les partenaires de développement devraient prendre des engagements à long terme pour que les effets soient durables.

27. Les PMA avaient besoin d'investissements dans les infrastructures de transport et de communication afin de pouvoir participer davantage au commerce mondial. En particulier, les pays sans littoral étaient marginalisés car ils n'avaient pas accès aux réseaux mondiaux de transport. Même si les entreprises étaient compétitives lorsque l'on ne tenait compte que de la productivité de leurs installations, les frais occasionnés par une infrastructure de transport déficiente annulaient leur compétitivité. Il était essentiel de promouvoir le transport multimodal, en intégrant les prestataires locaux de services de transport, pour accroître la compétitivité des PMA (et de leurs PME). Les PMA sans littoral avaient besoin de solutions rapides pour améliorer le transit de leurs marchandises. Enfin, les PMA n'avaient pas les moyens financiers d'appliquer les nouvelles mesures en matière de sécurité.

28. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a noté que les travaux de la CNUCED devaient aider à surmonter les contraintes liées au commerce et à l'offre dans les pays en développement. L'UE se félicitait de l'analyse détaillée de l'intégration des PME dans les chaînes mondiales de valeur grâce aux liens noués avec des sociétés transnationales. Elle était aussi favorable à une coordination plus poussée des organisations internationales de développement en matière de coopération technique, et encourageait le secrétariat de la CNUCED à mettre en place un mécanisme de coordination afin de relier les divers acteurs au sein d'un réseau. À cet égard, l'UE préconisait une approche régionale concernant l'Afrique.

29. L'aide au commerce était considérée comme moyen essentiel de remédier aux obstacles structurels que rencontraient les PME dans les pays en développement. Il fallait l'accroître et la rendre plus efficace afin d'aider tous les pays en développement, en particulier les PMA, à mieux intégrer le système commercial multilatéral et à mieux utiliser le commerce pour éliminer la pauvreté dans le cadre d'un développement durable. Le représentant a évoqué la décision récente du Conseil de l'Union européenne de porter à 2 milliards d'euros d'ici à 2010 le montant total de l'aide au commerce par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités liées au commerce. Parallèlement à l'avancement des travaux relatifs au Cadre intégré renforcé, l'UE se félicitait de la participation de la CNUCED à la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce et collaborerait avec le secrétariat à une définition plus précise du rôle que la CNUCED jouerait pour aider les PMA à participer au Cadre intégré.

30. L'UE accordait une grande importance à la facilitation du commerce, car celle-ci favorisait la transparence, réduisait la bureaucratie et contribuait à attirer les investissements. En outre, l'automatisation douanière aidait à accroître les recettes publiques. La CNUCED appuyait déjà activement les pays en développement dans le domaine de la facilitation du commerce. La Commission était invitée à poursuivre ses travaux dans ce domaine et à établir quelles étaient les meilleures pratiques. En outre, le programme SYDONIA, qui jouait un rôle positif et était utilisé dans plus de 80 pays, devrait être étendu afin de simplifier et d'accélérer les procédures douanières dans les pays en développement. L'UE accordait aussi une grande importance aux négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC; la CNUCED devait expressément soutenir ces négociations en coopération étroite avec d'autres organisations internationales, et elle pouvait jouer un rôle important dans l'application de futures règles de l'OMC.

31. Le cadre type d'examen de la politique relative aux TIC proposé dans le *Rapport 2006 sur l'économie de l'information* de la CNUCED pouvait beaucoup contribuer à réduire la «fracture numérique». La Réunion d'experts sur les TIC au service de la croissance et du développement avait apporté une contribution constructive au processus de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en jetant les bases théoriques des relations entre les TIC, la croissance et le développement. Il était désormais important de poursuivre sur cette voie en définissant les résultats et les mesures de suivi. L'UE se félicitait de l'appui de la CNUCED à la Commission de la science et de la technique au service du développement.

32. Le représentant du **Bélarus**, s'exprimant au nom du **Groupe D**, a invité la CNUCED à poursuivre l'examen des politiques assurant la promotion du développement des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition, afin de déterminer les meilleures pratiques permettant d'accroître la compétitivité des PME, notamment grâce à l'établissement de relations interentreprises et à l'intégration dans les chaînes mondiales de valeur. En outre, il a demandé à la CNUCED de continuer d'apporter une assistance technique et de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation des transports et du commerce, notamment grâce au SYDONIA, en mettant particulièrement l'accent sur la facilitation du commerce de transit des pays sans littoral.

33. Le Groupe D invitait aussi la CNUCED à poursuivre l'analyse des incidences sur le développement des questions relatives aux TIC examinées à l'OMC, ainsi que des aspects économiques de la société de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La CNUCED devait aussi continuer de servir de cadre à l'examen de la contribution des TIC au développement. Enfin, il faudrait

que la formation concernant les aspects internationaux du commerce, de l'investissement et du financement repose sur une approche systémique et axée sur le développement, ce qui renforcerait aussi les capacités locales d'effectuer des travaux de recherche et de transposer les cours dispensés, en particulier grâce à l'Institut virtuel, au programme TrainForTrade et aux cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux.

34. Le représentant de la **Fédération de Russie** a encouragé les participants à tenir compte, au cours des débats de la Commission, du Consensus de São Paulo, des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et de l'initiative d'aide au commerce, et il a souligné l'importance des travaux d'analyse et d'assistance technique de la CNUCED concernant le développement des entreprises, le renforcement de la compétitivité des PME, la création de relations interentreprises, la facilitation du commerce et des transports, la promotion des TIC et le commerce électronique. Il a déclaré soutenir la poursuite et l'expansion des programmes EMPRETEC et TrainForTrade, de l'Institut virtuel et des cours relevant du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

35. Le représentant de **Cuba** a dit que les relations interentreprises PME-STN n'étaient pas suffisantes pour développer un pays. Souvent, les bénéfices des investissements des STN ne demeuraient pas dans les pays en développement; en outre, plus les STN fusionnaient et se regroupaient, plus elles avaient pris sur l'économie des pays en développement. Ceux-ci devaient donc réfléchir à une véritable intégration Sud-Sud, dont on pouvait citer comme exemple l'accord sur une alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), sans préjudice de la coopération au service du développement apportée par les pays développés. En raison de l'embargo dont elle était frappée, il était difficile à Cuba de consolider son infrastructure commerciale et de faire du commerce comme les autres pays en développement, notamment du commerce électronique. Enfin, le représentant a suggéré à la CNUCED d'exploiter davantage les TIC et le téléenseignement pour renforcer les capacités.

36. Le représentant de l'**Indonésie** a souscrit aux déclarations du Groupe des 77 et de la Chine, et du Groupe asiatique. La CNUCED devait créer davantage de centres EMPRETEC en Asie, notamment dans les pays sujets aux catastrophes naturelles. Pour améliorer la compétitivité des PME, il fallait créer un environnement commercial favorable, notamment en améliorant le cadre réglementaire et les infrastructures. Parmi les questions importantes à traiter figurait l'internationalisation des entreprises grâce aux chaînes mondiales de valeur et aux liaisons interentreprises. L'Indonésie encourageait la CNUCED à approfondir ses travaux sur les priorités en matière de facilitation du commerce et sa recherche sur les courants commerciaux et les réseaux de transport, ainsi que sur des solutions TIC pour la facilitation du transport et du commerce. Enfin, étant donné que les TIC étaient propices à l'innovation dans le secteur des entreprises, l'Indonésie approuvait les travaux de la CNUCED relatifs à l'élaboration de directives pour l'examen d'une politique des TIC au service du développement.

37. Le représentant du **Nigeria** a souligné le rôle des PME dans l'économie et les obstacles, y compris les obstacles non tarifaires, auxquels elles se heurtaient pour internationaliser leurs activités, et il a insisté sur la responsabilité qui incombait aux gouvernements en tant que facilitateurs. Il a encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux en vue d'améliorer la facilitation du commerce, de développer les capacités humaines et de soutenir l'expansion des TIC et du commerce électronique dans les pays en développement.

38. Le représentant de la **Chine** a noté que les PME étaient une force importante et dynamique dans la promotion du développement économique et de l'emploi. La capacité d'innovation des entreprises devait être renforcée et il importait que la CNUCED fasse des suggestions concernant l'action des pouvoirs publics dans ce domaine. En matière de facilitation du commerce, la Chine encourageait la CNUCED à continuer de suivre les travaux d'autres organisations internationales, y compris les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce, en les analysant dans l'optique du développement. Comme indiqué dans le Rapport sur l'économie de l'information et dans d'autres publications de la CNUCED, la fracture numérique s'était agrandie ces dernières années. Étant donné le vaste potentiel des activités de coopération technique de la CNUCED concernant le commerce électronique et les TIC, la Chine engageait vivement les pays donateurs à apporter une plus grande contribution dans ce domaine. Par ailleurs, il fallait renforcer l'assistance technique fournie aux pays en développement.

39. La représentante de **Moldova** a souligné l'importance des PME pour son pays et elle a encouragé la CNUCED et les pays donateurs à soutenir l'établissement d'un programme EMPRETEC en Moldova pour étayer le développement des capacités entrepreneuriales. Compte tenu des problèmes qui se posaient en matière de ressources humaines et de compétitivité, elle était favorable à la création d'une initiative d'aide au commerce englobant les pays à faible revenu et les pays en transition, et elle a remercié la CNUCED de la mise en œuvre du programme SYDONIA de modernisation des douanes en Moldova.

40. Le représentant des **États-Unis** a encouragé la Commission à concrétiser les recherches de la CNUCED par des mesures pratiques et des recommandations de nature à relever le niveau de l'esprit d'entreprise dans les pays en développement et à les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale, à s'employer à améliorer les indicateurs permettant de mesurer l'impact de ses travaux et à explorer les possibilités de synergie avec les autres commissions. Les États-Unis approuvaient les travaux de la CNUCED relatifs à la modernisation des douanes et ils étaient partisans du réseau EMPRETEC. Ce dernier devait être utilisé par d'autres divisions de la CNUCED pour diffuser leurs compétences dans les domaines de l'investissement, du commerce, et dans d'autres domaines connexes.

41. Le représentant d'**Haïti** a souscrit aux déclarations faites par le Groupe des 77 et la Chine, les PMA et le Groupe latino-américain et caraïbe. L'amélioration de la compétitivité des PME devait se faire grâce à l'internationalisation, mais l'investissement étranger direct se portait de plus en plus vers les services. Or, cet investissement était inégalement réparti dans les régions en développement et beaucoup de PMA s'étaient retrouvés marginalisés. Le programme d'aide au commerce, associé à des programmes de renforcement des capacités comme ceux de la CNUCED, devait aider les PMA à surmonter les difficultés en matière d'offre, à renforcer leurs capacités commerciales et à attirer davantage d'investissements étrangers directs.

42. La représentante du **Pérou** a souligné qu'il importait de développer les capacités des PME, et elle attendait avec intérêt la mise en œuvre d'un programme EMPRETEC au Pérou. Elle appréciait les trois programmes de développement des capacités de la CNUCED, à savoir l'Institut virtuel, le programme TrainForTrade et les cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux. Elle a signalé qu'il était nécessaire pour ces derniers de resserrer la coopération entre les divisions, de recevoir davantage de ressources pour assurer leur viabilité à long terme et d'en renforcer les liens avec les milieux universitaires.

Chapitre III

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

(Point 3 de l'ordre du jour)

43. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Le rôle des chaînes mondiales de valeur dans le renforcement des capacités productives nationales» (TD/B/COM.3/79);

«Développer les relations interentreprises» (TD/B/COM.3/EM.28/2);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les meilleures pratiques et les options stratégiques dans la promotion de relations PME-STN» (TD/B/COM.3/EM.28/3);

«Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives dans les pays en développement» (TD/B/COM.2/EM.19/3).

Résumé du Président

44. «L'amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives»: ce thème était au centre des préoccupations depuis la onzième session de la Conférence à São Paulo. À sa onzième session aussi, la Commission s'est surtout intéressée aux moyens de renforcer la compétitivité des PME par leur participation à des chaînes mondiales de valeur et de tirer les leçons de l'expérience des pays d'Amérique latine. En 2006, la Commission avait examiné longuement le contexte asiatique et en 2008, à la veille de la douzième session de la Conférence, elle pourrait consacrer ses délibérations essentiellement à des questions concernant les entreprises en Afrique.

45. Les services consultatifs et l'assistance technique de la CNUCED ont montré que l'organisation de la production à l'échelle mondiale avait multiplié pour les PME les possibilités de prendre pied sur les marchés internationaux mais aussi les difficultés qu'elles rencontraient, et qu'elle avait ouvert de nouvelles possibilités à l'entrepreneuriat. En particulier, le défi à relever pour toutes les entreprises qui participaient à des chaînes mondiales de valeur était notamment de créer des avantages compétitifs et de perfectionner en permanence leurs compétences et leur technologie afin de répondre aux normes et aux exigences mondiales de qualité. Dès lors que ces normes étaient remplies, la participation à des chaînes mondiales de valeur permettrait aux PME de passer à des activités à plus forte valeur ajoutée, ainsi que de diversifier et de développer leurs activités.

46. En Amérique latine, le processus d'intégration régionale avait progressé avec le Mercosur, la Communauté andine et l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), on avait enregistré cinq années consécutives de croissance économique, de création d'emplois et de stabilité macroéconomique. Toutefois, les statistiques montraient que l'ensemble du continent devait devenir encore plus compétitif, particulièrement en ce qui concernait l'innovation, les institutions et les infrastructures. Les exportations n'étaient pas assez diversifiées et étaient limitées essentiellement aux ressources naturelles.

47. Les experts se sont accordés à reconnaître qu'il importait, pour les pays en développement, de mettre en œuvre des programmes de compétitivité portant sur tous les facteurs de production, d'améliorer l'environnement commercial en éliminant les obstacles liés tant à l'infrastructure physique (routes, ports, aéroports, eau et électricité) qu'à l'infrastructure immatérielle (action des pouvoirs publics, procédures et institutions), et de promouvoir le développement des ressources humaines et l'éducation. Ils ont insisté sur la nécessité et l'importance de la coopération bilatérale et internationale, y compris celle de la CNUCED. On a relevé par exemple que la Société andine de développement (SAD) avait mis en œuvre en Colombie, au Venezuela, au Pérou, en Bolivie et en Équateur des programmes visant à diversifier les exportations et à accroître leur valeur ajoutée. Les principaux piliers des programmes étaient l'information commerciale, la certification de la qualité, la logistique et la diversification des produits. En outre, la SAD était très attachée au développement des groupements d'entreprises; elle s'attachait en particulier à promouvoir une dynamique d'apprentissage, d'innovation et de travail en réseau dans les groupements existants dotés d'un fort potentiel de croissance, tels que les secteurs de la crevette en Équateur, des pièces détachées pour automobiles en Colombie et des logiciels informatiques au Venezuela. Le Secrétariat général ibéro-américain, établi à Madrid, avait mis en place un programme de productivité des PME et de responsabilité sociale des entreprises, qui avait pour objet d'identifier, de reproduire et de développer des initiatives en matière de responsabilité sociale ayant des incidences sur la productivité des PME et sur leur intégration dans les chaînes mondiales de valeur.

48. On a indiqué qu'il était possible de définir quatre volets dans l'amélioration des chaînes mondiales de valeur. L'amélioration des procédés était déclenchée et souvent appuyée par les entreprises de pointe, le plus souvent en vue d'adopter les normes de l'ISO ou de bonnes pratiques de fabrication. On a cité l'exemple de BASF au Brésil, qui avait choisi un certain nombre de fournisseurs stratégiques et les avait aidés à se moderniser afin de répondre à ses exigences en matière de sécurité, de santé et d'environnement et d'avoir une meilleure maîtrise des produits dangereux. L'amélioration des produits consistait notamment à fabriquer des articles nouveaux ou plus compétitifs, comme dans le cas de Royal Philips Electronics, qui avait stimulé les capacités de son réseau de fournisseurs en faisant du principe de la viabilité écologique une partie intégrante de l'ensemble de son système commercial. L'amélioration fonctionnelle augmentait la valeur ajoutée d'une entreprise en modifiant la nature de l'activité exercée (par exemple, en passant de la fabrication à la conception, ou du montage à la fabrication). Enfin, l'amélioration de la chaîne ouvrait aux fournisseurs qui avaient acquis de nouvelles compétences et de nouvelles aptitudes la possibilité de s'introduire dans une nouvelle chaîne de valeur (par exemple, Hero Cycles Limited, fabricant de bicyclettes Ludhiana en Inde, s'était lancé dans la fabrication de motocyclettes après avoir fondé une coentreprise avec Honda Motors du Japon).

49. Les données concernant différents continents montraient que l'amélioration de la chaîne de valeur sous ses différentes formes n'était ni facile, ni automatique. La participation des PME des pays en développement aux chaînes mondiales de valeur était freinée par l'insuffisance des ressources nécessaires pour financer convenablement la R-D, la formation de personnel et le respect des obligations rigoureuses imposées par les normes mondiales de qualité. L'insuffisance du capital d'exploitation était aussi un obstacle à la participation des PME aux chaînes mondiales de valeur, de même que leur manque de confiance en elles-mêmes concernant l'aptitude à satisfaire des exigences beaucoup plus rigoureuses concernant tant la quantité et la qualité des

produits que les obstacles non tarifaires. Dans l'ensemble, il a été reconnu que les PME des pays en développement souffraient souvent, entre autres choses, d'un déficit d'information et de capacité d'offre, d'où la nécessité de mettre en place des politiques novatrices pouvant favoriser la modernisation des entreprises locales. Les participants ont recommandé que l'on incorpore dans l'initiative d'aide au commerce la dimension de l'entreprise, c'est-à-dire des mesures visant à étoffer les capacités de production, à mobiliser l'esprit d'entreprise et à promouvoir le transfert de technologie dans les pays en développement. L'action des pouvoirs publics sous forme d'une stratégie visant à attirer l'IED était importante aussi; de nombreux exemples, comme celui de la société Intel au Costa Rica, montraient qu'il pouvait être déterminant de bien cibler les investisseurs afin d'attirer les entreprises de premier plan d'une chaîne mondiale de valeur.

50. À ce sujet, il a été noté que la CNUCED avait récemment entrepris avec l'OCDE, l'Université de Fribourg et l'Université de Genève, un projet de recherche portant sur les principaux obstacles à la participation des PME aux chaînes mondiales de valeur et sur les avantages que cette participation pourrait leur apporter, en vue d'élaborer une série de recommandations à inscrire dans une déclaration finale intitulée «Renforcement du rôle des PME dans les chaînes mondiales de valeur». Les gouvernements des pays membres de l'OCDE devraient souscrire à cette déclaration à Tokyo en juin 2007; celle-ci serait diffusée par la CNUCED à la future réunion intergouvernementale relative au point 3 de l'ordre du jour de la Commission, accompagnée des résultats d'études de cas sur les pays en développement. Des résultats préliminaires montraient que le regroupement de PME dans des parcs d'activités spécialisés était un moyen efficace de faciliter le perfectionnement des compétences et l'établissement de relations à long terme avec la clientèle.

51. Plusieurs participants ont souligné que la méthode des groupements d'entreprises, qui était fondée sur l'amélioration des compétences spécialisées dans une zone spécialisée, s'était révélée un outil puissant pour intégrer les entreprises locales dans les chaînes mondiales de valeur. Ainsi, en Inde, plusieurs villes étaient devenues célèbres pour la fabrication de différents produits, et l'on estimait que 350 groupements environ assuraient quelque 60 % des exportations indiennes d'articles manufacturés. Une chaîne d'approvisionnement compétitive avait pu se créer dans ces groupements grâce à la présence de matières premières, de compétences techniques et de circuits de commercialisation. La formation des groupements pouvait être stimulée aussi par des encouragements des pouvoirs publics, une formation professionnelle subventionnée, des marchés publics et un bon réseau de transports. Par exemple, la naissance du groupement d'entreprises automobiles en Thaïlande était fondée sur la création d'un réseau de sous-traitants dans les pays voisins, qui avait permis aux fournisseurs et aux entreprises de montage locaux de passer à l'échelon supérieur.

52. Les experts sont convenus qu'il devenait de plus en plus important d'étudier les effets dynamiques de l'internationalisation des entreprises et de l'intégration régionale sur la coopération Sud-Sud et sur la création de nouveaux débouchés pour les PME des pays en développement. À ce sujet, on a relevé qu'en 2006 la CNUCED avait étendu à 10 pays d'Asie ses services consultatifs sur l'internationalisation des entreprises, en participant à différentes réunions régionales organisées dans le cadre de l'ANASE. Elle avait aussi dispensé des services consultatifs et une assistance technique concernant l'entrepreneuriat et le développement des PME par l'intermédiaire du programme EMPRETEC, grâce à un réseau de près de 30 centres implantés dans des pays en développement ou des pays en transition. Dans le domaine des liaisons interentreprises, la CNUCED avait fourni une assistance technique

au Brésil, à l'Ouganda et au Viet Nam, et elle était en train de faire de même pour d'autres pays d'Afrique et pour l'Argentine. En particulier, il a été souligné que, d'après une étude préliminaire réalisée en 2006 par la CNUCED et le Banco de la Nación Argentina, les fournisseurs locaux argentins se développaient rapidement, grâce à l'essor de la demande nationale. On a relevé l'utilité du programme commun CNUCED-Banco de la Nación de relations interentreprises, ainsi que l'intérêt déjà exprimé par plusieurs STN (par exemple Toyota, Quickfood et Fiat) pour ce programme.

53. Le Président de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives, qui s'était tenue du 4 au 6 septembre 2006, a présenté les principales conclusions des travaux sur le rôle des entreprises dans le développement des capacités productives. Le rapport intégral de la Réunion était reproduit sous la cote TD/B/COM.2/EM.19/3. Les réformes en cours dans les pays en développement dans le cadre de la libéralisation n'avaient pas toujours donné les résultats escomptés en termes d'intégration réussie dans l'économie mondiale, de croissance et de développement social. Surmonter les difficultés qui faisaient obstacle à une bonne intégration exigeait un renforcement généralisé des capacités à l'échelle nationale, avec l'aide des partenaires de développement. Le rapport indiquait que les contraintes pesant sur l'offre empêchaient les pays en développement d'être concurrentiels sur les marchés mondiaux. De bonnes relations interentreprises pourraient être un moyen de renforcer le secteur des entreprises et la croissance des PME. Il fallait définir des aides et des mécanismes institutionnels permettant de promouvoir des relations mutuellement avantageuses et durables. Les participants avaient reconnu le rôle des assurances dans le développement et dans la croissance des entreprises. La CNUCED avait présenté cinq programmes d'assistance technique à l'Afrique dans le domaine des assurances. Les partenaires de développement avaient été instamment invités à apporter leur aide dans ces cinq activités de renforcement des capacités d'assurance en Afrique.

54. Il avait été suggéré que la CNUCED aide les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités productives:

a) En s'attachant à renforcer le programme EMPRETEC et à l'étendre à d'autres pays en développement, y compris à des pays en transition, et en demandant aux partenaires de développement de fournir une aide appropriée;

b) En faisant mieux comprendre les conditions dans lesquelles on pourrait tirer le meilleur parti des investissements à l'étranger des pays en développement, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et de réduire au minimum les facteurs de risque;

c) En participant activement à la formulation et à la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce, dans la mesure où elle concernait le développement des entreprises.

55. Le rapport de la Réunion d'experts sur les meilleures pratiques et les options concernant la promotion de relations entre PME et STN (TD/B/COM.3/EM.28/3), qui s'était tenue du 6 au 8 novembre 2006, a été présenté par le Président de la Réunion. Celui-ci a indiqué qu'en matière de soutien au programme concernant les relations interentreprises aux niveaux national et international, il fallait tenir compte d'un certain nombre de facteurs:

a) Il était nécessaire d'instaurer une plus grande cohérence entre les services consultatifs et la mise en œuvre des conseils, afin de susciter un environnement propice au développement des entreprises et à la croissance des PME;

b) L'initiative d'aide au commerce devrait englober l'élément investissements qui comprenait les politiques encourageant le transfert de technologie, le développement des entreprises et la consolidation des chaînes de production;

c) La CNUCED et les pays donateurs partenaires pouvaient contribuer de façon décisive aux programmes d'assistance technique en matière de relations interentreprises, notamment par des activités visant à renforcer le programme EMPRETEC et à l'étendre à d'autres pays en développement et pays en transition.

56. Les mesures proposées pour soutenir des programmes efficaces de création de relations entre PME et STN étaient les suivantes:

a) Des mesures effectives devraient être prises pour attirer et faciliter l'IED et promouvoir le développement des entreprises;

b) Une cartographie sectorielle de la chaîne de valeur était nécessaire pour faciliter les relations interentreprises. Les synergies avec les initiatives de groupements d'entreprises pourraient aussi renforcer l'efficacité des programmes de promotion de ces relations;

c) Les programmes de relations interentreprises devraient être conçus de manière à s'inscrire dans un processus dynamique visant des produits et des services à plus forte valeur ajoutée. Ils pourraient être des tremplins pour l'internationalisation des PME;

d) Les programmes de relations interentreprises devraient viser à répondre aux besoins financiers des PME qui devaient se moderniser pour satisfaire aux exigences techniques et aux exigences de qualité des acheteurs;

e) Les relations interentreprises devraient concerner non seulement les STN et les PME, mais aussi les relations entre entreprises locales;

f) Les programmes de relations interentreprises devaient être étendus de manière à éviter que les coûts et avantages ne soient inégalement répartis;

g) Il faudrait renforcer les partenariats secteur public-secteur privé.

57. Les institutions internationales et les pays donateurs partenaires contribuaient beaucoup au renforcement des capacités productives, lequel était un élément important de l'initiative d'aide au commerce. Ainsi, le Programme consolidé du Centre du commerce international (CCI) aidait au renforcement des capacités des pays en développement et à l'amélioration de la compétitivité des PME à l'exportation. Il comprenait des activités visant à renforcer la capacité d'offre et à aider les PME à s'intégrer dans les chaînes mondiales de valeur. Le CCI collaborait étroitement avec la CNUCED par le biais d'initiatives interorganismes comme le Cadre intégré, de projets communs et d'activités au niveau des programmes, notamment dans le cadre du programme EMPRETEC et des programmes de relations interentreprises. Le représentant de l'OCDE a présenté une étude sur le renforcement des capacités productives dans le secteur agricole de cinq pays d'Afrique, étude qui portait sur le rôle des donateurs partenaires et sur celui du secteur privé. Le représentant du Comité d'aide au développement de l'OCDE a expliqué comment de nouveaux indicateurs avaient été élaborés pour mesurer les incidences des programmes d'assistance technique liée au commerce.

Chapitre IV

EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL (Point 4 de l'ordre du jour)

58. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international» (TD/B/COM.3/80);

«Rapport de la Réunion d'experts sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports» (TD/B/COM.3/EM.27/3);

«Rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports» (TD/B/COM.3/EM.27/2).

Résumé du Président

59. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a dit que les coûts de transport international dépassaient les droits de douane en tant qu'obstacle au commerce international et que les pays en développement étaient plus touchés que les pays développés. Les incidences des coûts de transport étaient encore plus lourdes pour les pays les plus vulnérables, tels que les pays en développement sans littoral. Des coûts de transport élevés pesaient sur la capacité d'un pays de commercer et, partant, d'attirer des investissements. Cela conduisait souvent à un cercle vicieux, où des coûts de transport élevés freinaient le commerce, et où de faibles volumes commerciaux provoquaient des déséconomies d'échelle, ce qui à son tour alourdissait les coûts de transport. Pour réduire les coûts de transaction, les pays devaient donc avoir accès à des services de transport compétitifs et à un environnement favorable.

60. Pour accroître leur compétitivité, les pays devaient déterminer leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation du commerce et des transports et engager l'exécution de programmes cohérents de facilitation du commerce. L'efficacité de ces programmes passait par le respect et l'application de lois, de règles et de normes uniformes au niveau international. Dans ce contexte, il fallait également tenir compte de nouvelles problématiques telles que la sécurité et la protection de l'environnement.

61. Au cours des débats qui ont suivi, il a été souligné que les négociants subissaient également des coûts de stockage en raison des délais de transit et d'attente, ainsi que des coûts relatifs aux garanties. Pour établir des conditions mutuellement bénéfiques pour les pays sans littoral et les pays en développement de transit, il fallait apporter des solutions globales aux problèmes concernant le commerce de transit et le transport en transit. Pour ce qui était des considérations environnementales, en particulier les changements climatiques et les mesures réglementaires correspondantes, le secrétariat de la CNUCED était invité à suivre l'évolution de la situation et à faire rapport sur les activités en cours.

62. Le Vice-Président de la Réunion d'experts sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports a présenté les principales conclusions de la Réunion telles qu'elles figuraient dans le document TD/B/COM.3/EM.27/3. Les experts avaient examiné les nouveaux problèmes qui se posaient dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports et des technologies de l'information et de la communication (TIC). D'importants facteurs influant sur l'utilisation des TIC dans la facilitation du commerce et des transports, ainsi que sur la conception et l'application de programmes de modernisation douanière, étaient la mondialisation de la production et du commerce, la logistique et l'évolution des chaînes d'approvisionnement, le transport multimodal et le transport de porte à porte, l'élargissement des portails sectoriels et le commerce électronique.

63. Un intervenant a présenté la question des bonnes pratiques en matière de facilitation du commerce et de renforcement des capacités. Avec la reprise des négociations à l'OMC, les pays pourraient procéder à l'évaluation de leurs besoins et entreprendre les réformes nécessaires en matière de facilitation du commerce. L'adoption de trois groupes de mesures pouvait aider les pays à se rapprocher des normes internationales reconnues dans ce domaine, à savoir:

- a) les normes internationales de base, telles que le système harmonisé de droits de douane, les normes de l'ONU en matière de transmission et de présentation des données, et le niveau autorisé de droits et redevances;
- b) une gestion transparente, qui impliquait le respect des droits des utilisateurs, la publication de toute la documentation et des directives pertinentes pour les utilisateurs, si possible par le biais d'un guichet unique, et la garantie d'une procédure d'appel juste et rapide; et
- c) un passage progressif à une plus grande efficacité, qui impliquait une gestion des risques adéquate et l'utilisation de techniques modernes de télécommunication et de gestion des données informatisées, ce qui conduirait à la création d'un guichet unique automatisé.

Le dernier groupe de mesures nécessiterait des relations efficaces avec tous les acteurs, y compris les négociants, les agences en douane, les banques et les compagnies d'assurances, les autorités portuaires et les entreprises de transport, ainsi qu'un volume optimal d'investissements et de changements apportés à la gestion.

64. Une accélération notable des réformes en matière de facilitation du commerce dans le monde avait été observée au cours des dix dernières années, qui s'expliquait par un certain nombre de raisons, dont une plus grande rentabilité de ces réformes, la prise en compte de mesures de facilitation du commerce et de renforcement des capacités dans les accords commerciaux régionaux et préférentiels, la création et le développement de couloirs dans certaines régions et les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce. Toutefois, différents groupes de pays en étaient actuellement à divers stades de mise en œuvre de différentes mesures de facilitation du commerce. Trois éléments ont été jugés essentiels au succès de la mise en œuvre d'une réforme en matière de facilitation du commerce au niveau national: a) faire de la facilitation du commerce une priorité fondamentale des gouvernements et le confirmer par l'adoption de mesures concrètes; b) veiller à la participation au processus des principaux acteurs publics et privés des réformes; et c) créer une cellule de planification de la gestion et des orientations, le plus souvent au sein de l'administration douanière, capable d'analyser les options en matière de réforme et de faire des propositions concrètes.

65. Les représentants ont souligné l'importance de la participation de la CNUCED aux activités d'appui aux négociations sur la facilitation du commerce dans le cadre du Cycle du développement de Doha.

66. Les intervenants ont évoqué plusieurs obstacles fondamentaux aux transports routiers transfrontières, dont de longs délais d'attente, les contingents et licences de transport, le non-respect du traitement NPF, les conditions imposées en matière de transbordement, les convois obligatoires, l'utilisation obligatoire de certains services commerciaux, les difficultés pour les chauffeurs de camion d'obtenir des visas, les redevances de transit et les prescriptions en matière de documentation. La solution des différents problèmes actuels passait par l'adaptation des procédures commerciales aux normes internationales et par des investissements d'infrastructure. Souvent, les réformes exigeaient un changement d'esprit de la part des acteurs économiques.

67. Concernant le transport en transit, les intervenants ont souligné la nécessité d'un système de transit, par exemple les Transports internationaux routiers (TIR), afin d'éviter des coûts élevés et des délais inutiles en assujettissant les marchandises en transit aux procédures nationales réservées au traitement des marchandises exportées et importées au passage à la frontière. Le système TIR était un système de transit international pour les marchandises transportées en totalité ou en partie par la route. Il était actuellement appliqué dans 55 pays, où il facilitait le transport en transit grâce à l'utilisation de mesures de contrôle et de documents normalisés, et réduisait les coûts de transport en limitant les formalités et les délais de transit.

68. Au cours du débat, il a été souligné que dans certaines régions, les efforts déployés pour mettre en place des arrangements de transit douanier avaient échoué faute d'un système de garanties solide et efficace, qui était un préalable à tout régime de transit douanier. À l'heure actuelle, des efforts étaient faits pour introduire les principes du système TIR dans les régions en développement.

69. La CNUCED jouait un rôle de premier plan dans la coordination interinstitutions sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes de l'ONU. Elle était également un membre actif du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce qui, outre les institutions membres du Comité de haut niveau sur les programmes, comprenait des institutions nationales, des ONG et des opérateurs du secteur privé.

Chapitre V

LES TIC ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (Point 5 de l'ordre du jour)

70. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:
- «Les TIC et le commerce électronique au service du développement» (TD/B/COM.3/81);
 - «Les TIC au service de la croissance et du développement» (TD/B/COM.3/EM.29/2);
 - «Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement» (TD/B/COM.3/EM.29/3).

Résumé du Président

71. En présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a souligné l'importance des TIC pour le développement économique, le commerce et la compétitivité, ainsi que les perspectives que le commerce électronique ouvrait aux PME dans les pays en développement. Le Service des TIC et du commerce électronique de la CNUCED a présenté la «chaîne de valeur» qu'il avait mise au point, dans laquelle la recherche analytique et les services consultatifs étayaient les efforts déployés par les pays en développement pour prendre dans le domaine des TIC des décisions bien informées et réviser leurs politiques, dans le but de promouvoir la croissance économique et réduire la fracture numérique. Le représentant du secrétariat a évoqué la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et aux travaux de l'Alliance mondiale TIC et développement de l'ONU, dans le volet commerce et développement des TIC et du commerce électronique. Il a souligné le rôle crucial de l'innovation pour la croissance et le développement économique, ainsi que le rôle moteur joué par les TIC en matière d'innovation ces dernières années, notamment dans les secteurs de la production et des TIC.

72. L'orateur principal a évoqué le rôle des TIC en matière de développement économique et d'innovation. Il a mentionné le potentiel des TIC dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la gouvernance et du commerce à travers l'amélioration des services publics, un accroissement de l'efficacité des modes de production et l'élimination de nombreux obstacles au commerce. Il a souligné le potentiel considérable des TIC en matière de croissance et de développement, et l'intégration de ces technologies dans la vie quotidienne des individus. En dépit de l'actuelle fracture numérique entre pays développés et pays en développement, quelques pays en développement avaient enregistré d'importants progrès dans l'utilisation des TIC. Sur la base d'études économétriques, il a montré comment les TIC aidaient à accroître la productivité. Il a également souligné le rôle important de la téléphonie mobile et des droits de propriété intellectuelle pour la croissance économique et le développement. Le thème de la téléphonie mobile a suscité diverses questions de la part de représentants quant à la corrélation entre utilisation des TIC et croissance économique.

73. Le rapport de la Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement a été présenté par le Président de cette réunion. Les experts avaient examiné l'impact des TIC sur la productivité et la compétitivité et leur potentiel d'accélération de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et les pays en transition. Ils avaient examiné un certain nombre d'études de cas et de projets réalisés dans plusieurs pays en développement. Ils avaient noté qu'une stratégie efficace en matière de TIC devait tenir compte de politiques transversales telles que l'accès au financement, la mise en valeur des ressources humaines et la mise en place d'un environnement juridique, ainsi que d'autres éléments moteurs tels que système d'innovation, entrepreneuriat et environnement commercial, pour que les TIC contribuent à la croissance économique.

74. Dans le contexte des discussions sur la mesure de la performance des pays en termes d'utilisation des TIC, les experts étaient convenus que des initiatives internationales sur la mesure des TIC, telles que le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, offraient des solutions quant aux moyens que les pays en développement pouvaient mobiliser pour améliorer la qualité et la comparabilité de leurs données.

75. Concernant les incidences sur des secteurs d'activité tels que le pétrole, le tourisme et le financement du commerce, les experts avaient estimé que les TIC rendaient possibles de nouveaux modèles d'entreprise et de nouvelles architectures industrielles. Ils avaient recommandé que les investissements dans le domaine des TIC soient fondés sur une bonne compréhension de leur impact sur les activités d'un secteur donné et sur la création de valeur et la distribution. À cet égard, les pays en développement avaient besoin d'évaluations comparatives des meilleures pratiques, pour appliquer des solutions plutôt que des technologies.

76. Pour ce qui était des marchés du travail et de l'emploi, les experts avaient reconnu la nécessité d'améliorer les capacités gestionnaires et entrepreneuriales afin de tirer parti des investissements dans les TIC. La question de la parité hommes-femmes avait été examinée et les experts avaient conclu que pour des raisons autant d'équité que d'efficacité, il fallait s'attaquer aux discriminations entre hommes et femmes en matière d'emploi, d'éducation, d'accès et d'utilisation concernant les TIC, et que des travaux d'analyse supplémentaires sur l'évolution de ces discriminations et les incidences de la politique sur les femmes et les TIC devaient être entrepris.

77. Au cours de la réunion-débat sur les TIC et les politiques de développement, la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI, l'expérience de l'Égypte en matière de politiques relatives aux TIC a été présentée, et on a souligné l'importance d'indicateurs permettant de mesurer l'impact des mesures correspondantes et de les ajuster. Les participants ont évoqué des mesures spécifiques dans le secteur des TIC, telles que l'élimination des restrictions appliquées aux services informatiques, la déréglementation du secteur des télécommunications et la privatisation des télécommunications. Le Gouvernement égyptien avait été en mesure d'évaluer le succès de ses politiques en matière de TIC en définissant des indicateurs appropriés lors de l'élaboration de ces politiques. Grâce à ces indicateurs, des ajustements avaient été apportés, le cas échéant, pour assurer la réalisation des objectifs fixés dans le plan-cadre national relatif aux TIC. L'utilisation d'indicateurs et d'une évaluation des politiques dans d'autres domaines tels que l'éducation et l'investissement avait été recommandée, et l'intervenante avait évoqué le modèle de politique des TIC mis au point par la CNUCED (*Rapport 2006 sur l'économie*

de l'information) et demandé qu'un projet conjoint CNUCED/Égypte soit élaboré pour la réalisation d'un examen de la politique nationale des TIC, qui pourrait servir de modèle à d'autres pays en développement. Le cas de l'Égypte avait suscité un grand intérêt et un débat animé.

78. Après cette présentation, le conseiller spécial de la CNUCED pour la science et la technologie et ancien Directeur exécutif du SMSI a brièvement fait le point sur les débats internationaux relatifs à la contribution des TIC au développement dans le contexte des résultats du Sommet mondial. Il a évoqué les principaux éléments de la mise en œuvre de ces résultats aux niveaux national, régional et international, y compris l'approche multiparticipative qui avait été arrêtée. Il a expliqué le rôle des quatre organes associés à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI (Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission de la science et la technique au service du développement, Alliance mondiale TIC et développement et Forum sur la gouvernance d'Internet). L'approche adoptée pour faire progresser la société de l'information était d'élargir le débat à toutes les parties intéressées au moyen de plates-formes ouvertes sur les activités consécutives au Sommet mondial.

79. Le secrétariat de la CNUCED a présenté ses travaux sur la politique des TIC, en insistant particulièrement sur le rôle d'indicateurs des TIC dans le processus de décision, comme illustré par l'intervenante égyptienne. Mettre en place des politiques des TIC n'était pas suffisant; des examens de ces politiques devaient être réalisés sur la base d'indicateurs des TIC. Des données et des indicateurs sur les TIC étaient essentiels pour évaluer l'utilisation et l'impact des TIC dans les pays en développement. Cette information permettrait aux pays d'élaborer et d'ajuster leurs politiques de façon à tirer le plus grand parti possible des TIC pour leur développement économique et social, fixer des objectifs et évaluer les résultats. Le modèle de politique des TIC de la CNUCED a été présenté, ainsi que le rôle de la mesure des TIC dans le contexte du processus d'évaluation comparative, comme recommandé dans les documents finals issus du Sommet mondial. Le secrétariat a présenté ses activités – de recherche et d'assistance technique – visant à aider les pays en développement à recueillir des statistiques officielles de qualité sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et sur le secteur des TIC dans leur pays. Les travaux de la CNUCED en tant que membre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement ont été évoqués et le secrétariat a présenté le nouveau site Web sur la mesure des TIC (measuring-ict.unctad.org).

80. Le Coordonnateur exécutif de l'Alliance mondiale TIC et développement a présenté ce qui, selon lui, était les principaux défis concernant la contribution des TIC au développement. Il a noté que la dynamique créée par le Sommet mondial sur la société de l'information avait débouché sur un large consensus politique quant à la nécessité de promouvoir la contribution des TIC au développement par le biais d'une approche multiparticipative. L'attention des décideurs devait désormais se tourner vers la mise en œuvre de politiques et de programmes concrets en matière de TIC. L'Alliance mondiale TIC et développement visait à transformer l'esprit et la vision du SMSI en action et à promouvoir l'utilisation des TIC pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), s'agissant plus particulièrement de l'éducation, de la santé, de la gouvernance et de l'entrepreneuriat. Les instruments fondamentaux pour y parvenir étaient les initiatives de partenariat de grande envergure et les communautés de compétences.

81. Le Coordonnateur exécutif a indiqué les quatre tâches qui devaient mobiliser une action d'urgence pour la réalisation des objectifs internationaux de développement:

1. Tirer parti du «bas de la pyramide». Alors que les TIC se multipliaient sous des formes que personne n'avait prévues, des individus vivant dans la pauvreté ne parvenaient toujours pas à en tirer profit. L'industrie n'avait pas encore pleinement compris les perspectives qu'offrait un tel marché, et il s'agissait donc de déterminer comment l'industrie pouvait intégrer les pauvres dans l'économie mondiale tout en dégagant des profits pour les entreprises et de la croissance économique pour les pays;
2. Investir dans les infrastructures. Des réformes et des mesures de libéralisation importantes dans les pays en développement ne s'étaient pas accompagnées d'une croissance des investissements d'infrastructure, en particulier dans les pays à faible revenu. Il fallait donc explorer ce qui pouvait être fait pour remédier à ce déséquilibre;
3. Intégrer dans le développement la contribution des TIC au développement. Les acteurs fondamentaux du développement n'avaient pas encore bien compris que les TIC pouvaient transformer l'efficacité du développement, et l'enjeu était donc de déterminer de quelle façon ce message pouvait être appréhendé par les acteurs traditionnels du développement. Une partie de la réponse résidait dans la capacité de montrer l'impact quantitatif des TIC sur les pauvres, et c'était la raison pour laquelle l'élaboration d'indicateurs des TIC était tellement importante;
4. Amplifier et reproduire les programmes relatifs à la contribution des TIC au développement. Seul un effort de grande ampleur, tel que l'intégration des stratégies nationales relatives aux TIC dans les stratégies nationales de développement aiderait à la réalisation d'ici à 2015 des OMD et des objectifs fixés dans le Plan d'action de Genève adopté par le SMSI.

82. Enfin, le Coordonnateur exécutif a noté que connecter ceux qui ne l'étaient pas et rendre les contenus accessibles étaient un enjeu d'envergure mondiale, qui exigeait une approche multiparticipative concertée reconnaissant pleinement le rôle qu'avait à jouer le secteur privé.

83. En réponse à une question posée par un représentant, le Coordonnateur exécutif a expliqué plus en détail les principaux aspects institutionnels qui faisaient de l'Alliance mondiale TIC et développement un nouveau modèle de travail – gouvernements, société civile et secteur des entreprises participaient sur un pied d'égalité; il n'y avait pas de négociation, l'Alliance était en grande partie financée par des ressources extrabudgétaires – modèle qui se prêtait à des approches novatrices et à la flexibilité nécessaire pour aider le secteur des entreprises et la société civile à prendre conscience des débats se déroulant à l'ONU. Il s'est déclaré convaincu que ce modèle institutionnel pouvait être, et il l'était déjà en fait, reproduit dans d'autres secteurs du système des Nations Unies. À cet égard, il a rappelé aux participants que les droits s'accompagnaient de responsabilités, et il a instamment demandé à la communauté internationale de prendre des dispositions pour mettre en œuvre le paragraphe 17 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, à savoir «engager un dialogue volontariste sur les questions relatives à la responsabilité sociale et à la bonne gouvernance des sociétés transnationales, ainsi qu'à leur contribution au développement économique et social des pays en développement, dans le cadre des efforts que nous déployons pour réduire la fracture numérique».

Chapitre VI

APPLICATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION (Point 6 de l'ordre du jour)

84. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:

«Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa dixième session» (TD/B/COM.3/78).

Résumé du Président

85. Le secrétariat a présenté son «Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa dixième session» (TD/B/COM.3/78).

86. Le Service des investissements et de la compétitivité des entreprises de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a informé la Commission qu'il avait poursuivi son travail d'analyse sur la compétitivité des entreprises par le biais d'une Réunion d'experts sur les meilleures pratiques et les options concernant la promotion des relations entre PME et STN (novembre 2006) et de sa contribution à la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives (septembre 2006). Il avait également conduit plusieurs études de cas dans des pays en développement sur l'internationalisation des entreprises au moyen de l'investissement direct à l'étranger et collaboré avec l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) à des études dans les pays sur les pratiques les mieux à même de promouvoir l'établissement de relations interentreprises dans une perspective politique. Il avait également fourni des services consultatifs aux gouvernements de pays d'Asie, notamment dans le cadre de réunions régionales de l'ANASE et de séminaires sur l'investissement direct à l'étranger et la régionalisation des entreprises.

87. Le Service avait élaboré des principes directeurs sur le renforcement des capacités et la facilitation de la croissance des PME dans les pays en développement et les pays en transition grâce aux relations interentreprises. Une publication intitulée «Deepening development through business linkages» analysait trois éléments critiques pour le développement du secteur privé et la définition d'une stratégie de relations interentreprises: un environnement commercial propice, l'accès au financement et l'établissement de partenariats public-privé. Enfin, le Service avait exécuté, en collaboration avec l'OCDE et grâce à un financement du Réseau universitaire international de Genève, un projet de recherche sur les moyens d'accroître la participation des PME aux chaînes mondiales de valeur.

88. Dans le cadre de son programme EMPRETEC, le Service avait continué de fournir une assistance technique et de contribuer au renforcement des capacités en vue de la création d'un environnement favorable aux PME. Il avait renforcé le programme EMPRETEC en Amérique latine et en Afrique anglophone et francophone (avec le Forum africain EMPRETEC) tout en lançant de nouveaux programmes de relations interentreprises dans trois pays et en préparant des propositions de projet pour l'expansion du programme EMPRETEC en Asie du Sud et du Sud-Est. Des activités de formation croisée et d'assistance mutuelle entre les programmes EMPRETEC contribuaient à promouvoir la coopération Sud-Sud. Enfin, le Service avait produit un coffret pédagogique sur les relations interentreprises.

89. Le Service de la logistique commerciale de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a indiqué qu'il avait continué de suivre et d'analyser la situation des transports internationaux et de la facilitation du commerce et ses incidences dans les pays en développement. Dans son *Étude sur les transports maritimes 2006* et son bulletin trimestriel «Transport Newsletter», il avait centré son attention sur la situation particulière des pays en développement sans littoral et de transit et des pays les moins avancés. Il avait également établi un guide du cadre juridique international qui régissait le transport de marchandises par voie aérienne. Dans le cadre d'une réunion d'experts tenue en octobre 2006, il avait contribué à l'étude de la question nouvelle du rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports.

90. Le Service de la logistique commerciale avait poursuivi ses travaux sur les normes internationales par une étude des incidences économiques, pour les pays en développement, des amendements à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS), une évaluation comparative des ports, une modélisation des transactions commerciales et la production d'un document technique (un CD-ROM) sur les conventions douanières et de transit influant sur le transport multimodal.

91. Par le biais des activités du Fonds d'affectation spéciale financé par l'Espagne et la Suède, le Service avait continué d'aider les pays en développement à prendre part aux processus de négociation en cours sur la facilitation du commerce, les transports et la logistique. Il avait organisé 10 ateliers régionaux et 2 tables rondes à l'intention des délégations à Genève, participé à plusieurs autres activités nationales et régionales en rapport avec la question et établi une série de notes techniques sur des mesures spécifiques de facilitation du commerce figurant dans diverses propositions relatives aux articles V, VIII et X du GATT. Il avait poursuivi ses travaux à l'appui de la création de groupes de facilitation, de l'évaluation des besoins et des priorités des pays en développement en matière de facilitation du commerce, de l'élaboration de programmes de facilitation du commerce et des opérations internationales de transport multimodal. Une assistance technique avait également continué d'être fournie dans le cadre du programme SYDONIA, au titre duquel avaient été lancés plusieurs nouveaux projets, notamment dans des PMA et des centres régionaux (en Amérique centrale et dans les Caraïbes et en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest). Le secrétariat a souligné qu'il poursuivait une coopération fructueuse avec d'autres organisations dans les domaines des transports internationaux et de la facilitation du commerce (CNUDCI, Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce, CEE et Banque mondiale).

92. Enfin, le Service des TIC et du commerce électronique de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a rendu compte de ses activités de développement et de ses recherches et analyses opérationnelles sur les incidences, pour le développement économique, des différents aspects des TIC et du commerce électronique. À l'issue de ces travaux de recherche et d'analyse, il avait établi le *Rapport 2006 sur l'économie de l'information*, qui contenait des informations récentes sur l'utilisation des TIC dans les pays en développement et passait notamment en revue les incidences des TIC sur l'emploi. Ce rapport proposait aussi pour la première fois un cadre type d'examen de la politique des TIC dans les pays en développement afin que les pouvoirs publics puissent évaluer les progrès et l'efficacité des TIC utilisées aux fins des politiques de développement. Le rapport faisait également état de la Convention récemment adoptée par les Nations Unies sur l'utilisation de communications

électroniques dans les contrats internationaux afin d'aider les pays en développement à se doter d'un cadre juridique pour les transactions électroniques.

93. Le Service avait également commencé à exécuter son projet, financé par le Compte pour le développement, sur le renforcement des capacités pour la mesure des technologies de l'information et de la communication, le but étant de donner aux pays en développement la capacité d'établir des statistiques officielles plus nombreuses et de meilleure qualité sur les TIC aux fins de l'élaboration de politiques dans ce domaine. Un manuel de formation pour la collecte de statistiques relatives à l'utilisation des TIC pour les opérations commerciales et le cours correspondant étaient en préparation, de même qu'une base de données sur les indicateurs du commerce électronique dans les pays en développement. Le Service avait également conduit plusieurs missions consultatives sur la mesure des TIC et assuré une formation sur place aux niveaux national et régional. Ces travaux étaient exécutés en grande partie dans le cadre du Partenariat pour la mesure de la contribution des TIC au développement.

94. Le Service des TIC et du commerce électronique veillait également à ce que la CNUCED soit un lieu de discussions internationales et d'échanges d'expériences sur les TIC et le commerce électronique et leurs incidences économiques. Il avait établi un module intitulé «L'économie de l'information: questions de politique générale» à l'occasion des cours sur les grands problèmes économiques internationaux et fourni aux gouvernements de plusieurs pays en développement des services consultatifs et une formation sur les aspects juridiques du commerce électronique. Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI, la CNUCED avait organisé une première réunion de facilitation sur les orientations à fixer en matière de commerce et d'emploi électroniques (mai 2006). Toujours en liaison avec le SMSI, elle avait organisé, avec l'OIT et l'OCDE, une réunion d'experts sur l'utilisation des TIC pour la croissance et le développement (décembre 2006).

95. Enfin, sur la question des logiciels libres, le Service des TIC et du commerce électronique avait organisé avec l'UNITAR (août 2006) un séminaire traitant du rôle des logiciels libres dans le développement économique et social et de leur utilisation au sein du système des Nations Unies. D'autres travaux avaient été consacrés aux logiciels libres dans le cadre de partenariats avec des entités publiques et privées menant des programmes de renforcement des capacités par le biais d'activités de formation et de sensibilisation à l'utilisation des logiciels libres.

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: FORMATION, CRÉATION DE RÉSEAUX ET TIC

(Point 8 de l'ordre du jour)

96. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Renforcement des compétences liées au commerce dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC» (TD/B/COM.3/AHM.1/2);

«Rapport de la Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des capacités dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC» (TD/B/COM.3/AHM.1/3).

Résumé du Président

Renforcement des connaissances et des compétences pour le commerce dans les pays en développement

97. La Commission a examiné la question du renforcement des connaissances pour le commerce sur la base des résultats de la Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des compétences dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC, tenue en novembre 2006. Elle était saisie du document d'information (TD/B/COM.3/AHM.1/2) et du rapport (TD/B/COM.3/AHM.1/3) de cette réunion.

98. Beaucoup de pays en développement avaient des difficultés à s'intégrer dans le commerce international en raison d'un manque de connaissances et de compétences de leurs ressources humaines et des faiblesses de leurs établissements de formation et de recherche. La nécessité d'une assistance technique liée au commerce et d'un renforcement des capacités dans les pays en développement a été largement reconnue, notamment dans la Déclaration de Doha sur le développement et le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, ainsi que par le Groupe de travail sur l'aide au commerce. La CNUCED en a aussi reconnu l'importance à travers ses activités d'assistance technique, de recherche et de formation de consensus intergouvernemental dans le domaine des connaissances et des compétences pour le développement.

99. Le renforcement des capacités devait être axé sur le renforcement des institutions locales, de façon à promouvoir l'autonomie et la viabilité à long terme de la formation des ressources humaines et de la recherche. En outre, l'investissement dans le renforcement des connaissances devait être un élément permanent des budgets et des priorités stratégiques des pays en développement. Il était important que les pays investissent dans une capacité locale de recherche, car les résultats de la recherche au niveau local pouvaient alimenter l'élaboration des politiques et des positions des pays en développement dans les négociations commerciales – et y être intégrés. L'Institut virtuel de la CNUCED encourageait les relations entre gouvernements et milieux universitaires dans les pays en développement afin de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur la réalité et l'expérience.

100. Les TIC et les réseaux pouvaient soutenir le renforcement des capacités liées au commerce des individus et des institutions, en offrant de nouveaux modes de collaboration et d'accès à l'information. Le perfectionnement des connaissances et des compétences était multidisciplinaire et nécessitait donc le soutien de toutes les divisions de la CNUCED, ainsi qu'une coopération interinstitutions.

101. En présentant le rapport de la Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des compétences dans les pays en développement, le Président de cette réunion a souligné que le renforcement des capacités liées au commerce était un élément fondamental de la compétitivité des pays et de l'efficacité des gouvernements. Les experts avaient estimé que la position unique de la CNUCED en matière de commerce et de développement ne pouvait qu'accroître la valeur de ses activités de renforcement des capacités liées au commerce. Cela devrait continuer d'être illustré dans l'appui de la CNUCED aux programmes de formation et de recherche, ainsi que dans l'exécution des activités de formation et les services consultatifs de l'institution. Les pays en développement n'avaient pas toujours connaissance des activités de la CNUCED, en particulier du fait que l'institution ne possédait pas de bureaux sur le terrain, alors que des activités de renforcement des capacités telles que l'assistance technique pouvaient être un moyen utile de diffuser les travaux de la CNUCED.

102. L'organisation devait poursuivre ses travaux d'analyse sur le renforcement des connaissances et des compétences dans les pays en développement, en analysant l'expérience des pays et en étudiant, par exemple, les relations entre recherche et élaboration des politiques. Dans le domaine de la formation de consensus, des réunions de suivi devraient être organisées, et leurs conclusions examinées par le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Le secrétariat devrait également continuer de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités liées au commerce, en particulier par le biais de l'Institut virtuel, du programme TrainForTrade et des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux. La CNUCED pouvait également contribuer à un futur forum créé dans le contexte de l'initiative d'aide au commerce.

103. La coopération technique et le renforcement des capacités étaient de plus en plus importants pour les pays en développement et indispensables à la tenue de leurs engagements multilatéraux. Les pays devaient procéder à des ajustements de leur offre pour tirer parti de la libéralisation et éviter la marginalisation économique. La CNUCED était l'une des rares organisations qui encourageaient activement la participation des pays en développement, et des programmes d'assistance technique tels que l'Institut virtuel de la CNUCED renforçaient les liens entre la CNUCED et les pays en développement et aidaient ces pays à répondre à leurs besoins en matière de recherche.

104. Quelques représentants ont dit que les donateurs devaient continuer d'appuyer la CNUCED dans ces travaux, car le renforcement des capacités dans le domaine des connaissances et des compétences pour le commerce était un processus à long terme, et ils ont proposé que cette question du renforcement des capacités liées au commerce devienne un point permanent de l'ordre du jour de la Commission.

Questions institutionnelles

105. Un représentant a demandé que la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement définisse des mesures transparentes et objectives pour évaluer l'impact de ses activités, de ses réunions d'experts et des programmes d'assistance technique correspondants, afin de fournir aux États membres une information adéquate permettant de hiérarchiser les activités de la Commission, l'objectif étant d'en optimiser l'efficacité et de répondre aux besoins exprimés par les pays en développement. Plusieurs délégations ont déclaré juger nécessaire de rendre les commissions plus efficaces et ont proposé que la question soit abordée pour toutes les commissions, voire le Conseil du commerce et du développement, et non pas seulement pour la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

106. Le vendredi à midi, une proposition a été déposée par de nombreuses délégations concernant des options stratégiques, comme prévu au paragraphe 32 b) du texte final de l'examen à mi-parcours. En raison de la présentation tardive de cette proposition, et compte tenu du souhait de certaines délégations que ce genre de proposition soit présenté au début de la session de la Commission de façon qu'elles puissent consulter leurs capitales respectives et que les options stratégiques soient présentées en tant que résultat d'une réunion d'experts, il a été décidé de ne pas examiner cette proposition.

107. Les délégations qui avaient déposé la proposition ont souligné que, si l'on voulait que les travaux des commissions aboutissent à des résultats valables, il fallait que ces résultats comprennent des options stratégiques, comme convenu au paragraphe 32 b) du texte final de l'examen à mi-parcours (TD/B/(S-XXIII)/7 (vol. I)).

Chapitre VIII

DÉCISION DE LA COMMISSION

108. À sa séance plénière de clôture, le 23 février 2007, la Commission a adopté des recommandations concertées sur les points 3, 4, 5 et 8 de l'ordre du jour (voir le chapitre I plus haut). Elle a en outre pris note des rapports des trois réunions d'experts et de la réunion spéciale d'experts – documents TD/B/COM.3/EM.27/3, TD/B/COM.3/EM.28/3, TD/B/COM.3/EM.29/3 et TD/B/COM.3/AHM.1/3 – ainsi que du rapport intérimaire du secrétariat sur l'application des recommandations concertées adoptées à sa dixième session (TD/B/COM.3/78).

109. À la même séance, concernant le point 7 de l'ordre du jour, la Commission a décidé que l'ordre du jour provisoire et les dates de sa douzième session, ainsi que les thèmes des réunions d'experts, seraient arrêtés par le Conseil du commerce et du développement en avril 2007.

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

110. La onzième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 19 février 2007, par M. Yury Afanassiev (Fédération de Russie), Président de la Commission à sa dixième session.

B. Élection du Bureau

111. À sa séance plénière du 19 février 2007, la Commission a élu les membres du Bureau ci-après:

Président:	M. Julio Vasquez Roque (Cuba)
Vice-Présidents:	M. Frank Isoh (Nigéria) M. Dayaratna Silva (Sri Lanka) M ^{me} Carmen Elena Castillo (El Salvador) M ^{me} Andriani Falconaki-Sotiropoulos (Grèce) M. Ludmil Kotetzov (Bulgarie)
Rapporteur:	M ^{me} Asako Sato (Japon).

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

112. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/77; l'ordre du jour de la onzième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Les TIC et le commerce électronique au service du développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

113. À sa séance plénière de clôture, le 23 février 2007, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.3/L.34), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations; elle a décidé d'inclure dans son rapport les résumés du Président sur les différents points de fond de l'ordre du jour, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe

PARTICIPATION*

114. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session de la Commission:

Afrique du Sud	Inde
Algérie	Indonésie
Allemagne	Iran (République islamique d')
Angola	Iraq
Arabie saoudite	Italie
Argentine	Japon
Autriche	Jordanie
Bangladesh	Kirghizistan
Bélarus	Lesotho
Belgique	Lettonie
Bénin	Luxembourg
Bolivie	Madagascar
Bosnie-Herzégovine	Malaisie
Botswana	Mali
Brésil	Maroc
Bulgarie	Maurice
Burkina Faso	Mauritanie
Cambodge	Mexique
Cameroun	Moldova
Chili	Mongolie
Chine	Mozambique
Colombie	Myanmar
Congo	Namibie
Cuba	Népal
Djibouti	Nicaragua
Égypte	Nigéria
El Salvador	Norvège
Équateur	Ouganda
Espagne	Panama
États-Unis d'Amérique	Pérou
Éthiopie	Philippines
ex-République yougoslave de Macédoine	Pologne
Fédération de Russie	Portugal
France	République arabe syrienne
Ghana	République centrafricaine
Grèce	République de Corée
Haïti	République dominicaine
Honduras	République tchèque

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.11.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Saint-Siège
Sénégal
Serbie
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Soudan
Sri Lanka

Suisse
Thaïlande
Timor-Leste
Trinité-et-Tobago
Turquie
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)
Yémen
Zambie
Zimbabwe.

115. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Centre Sud	Organisation de coopération et de développement économiques
Communauté européenne	
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	Organisation de la Conférence islamique
Ligue des États arabes	Organisation internationale de la francophonie
Organisation afro-asiatique pour le développement rural	Secrétariat du Commonwealth Union africaine.

116. Les institutions des Nations Unies ci-après étaient représentées:

Centre du commerce international
Programme des Nations Unies pour le développement.

117. Une institution spécialisée et une organisation apparentée étaient représentées:

Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce.

118. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

BPW International

Ingénieurs du Monde

Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté.

119. Les intervenants ci-après ont participé à la session:

19 février

S. E. M. Samuel Amehou, Ambassadeur, Représentant permanent du Bénin, Genève

20 février

M. Federico Poli, Directeur adjoint aux affaires économiques, Secrétariat général ibéro-américain (Espagne)

M. Krishan Kumar Modi, Président de Modi Enterprises (Inde)

M^{me} Cecilia Mondolo, Présidente de la Fondation EMPRETEC, Buenos Aires

M. Germán Ríos, Coordonnateur du programme andin de compétitivité, Société andine de développement (Venezuela)

M. Marc Defossé, Directeur pour les affaires européennes et internationales, BASF

M^{me} Marie-Florence Estimé, Directrice adjointe du Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local, OCDE

M. Arthur Frederik, Conseiller, Mission permanente de la Norvège, Genève

M. Roberto Smith-Gillespie, Chef, IPSMS, Centre du commerce international

M. Federico Bonaglia, Économiste, Centre de développement, OCDE

M. Jan Roodenburg, Premier Vice-Président, programme de développement durable des capacités des fournisseurs, Philips International

21 février

M. Emmanuel Farcot, Premier secrétaire, Mission permanente de la France, Genève

M. Matthias Meyer, Directeur exécutif, Praximondo

M. Jean Acri, Union internationale des transports routiers

M. Peter Krausz, Union internationale des transports routiers

22 février

M. Danny Quah, London School of Economics and Political Science

M. Jaya Ratnam, Représentant permanent adjoint de Singapour, Genève

M^{me} Nagwa El-Shenawy, Directrice du Département de planification stratégique, Ministère des communications et des technologies de l'information, Le Caire (Égypte)

M. Sarbuland Khan, Coordonnateur exécutif de l'Alliance mondiale TIC et développement de l'ONU (par liaison vidéo avec le Siège de l'ONU à New York)

M. Charles Geiger, Conseiller spécial pour la science et la technologie, CNUCED, ancien Directeur exécutif du SMSI.
